

Rapport sur le développement dans le monde 2008 :
« Agriculture pour le Développement »

Les organisations paysannes et rurales pour un développement durable en faveur des pauvres

Atelier de Paris - 30 et 31 octobre 2006

Thème n°5

OPR et politiques publiques

Note introductive

Denis Pesche – CIRAD
denis.pesche@cirad.fr



Thème n°5

OPR et politiques publiques

Note introductive

Denis Pesche – CIRAD

denis.pesche@cirad.fr

Sommaire

Note introductive

Introduction	3
1. Des regroupements d'OPR pour influencer les politiques.....	3
2. L'échelle nationale reste déterminante.....	4
3. La nécessité pour les OPR d'intervenir à l'échelle supranationale	5
Constats, interrogations et pistes d'avenir	6

Annexes

Annexe n°1 : Société civile et démocratisation : un plus grande participation dans l'élaboration des Politiques publiques.....	8
Annexe n°2 : Différentes modalités de la représentation des intérêts des ruraux selon le contexte politique.	11
Etude de cas n°1 : Analyse de l'implication du ROPPA dans les politiques agricoles régionales en Afrique de l'Ouest.....	13
Etude de cas n°2 : Analyse de l'implication des OPR dans deux processus d'élaboration de loi d'orientation agricole (Sénégal et Mali)	16
Etude de cas n°3 : La fédération des planteurs de café de Colombie.....	17
Références bibliographiques.....	19

Introduction

Depuis une quinzaine d'année, et dans beaucoup de pays du Sud, les organisations paysannes et rurales (OPR) ont accru leur influence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques concernant le secteur agricole et rural. Ces évolutions sont surtout observables au sein des espaces politiques nationaux et, depuis peu, au niveau des espaces supranationaux. La question de l'influence que les OPR exercent réellement sur les centres de décision est cependant posée.

1. Des regroupements d'OPR pour influencer les politiques

La multiplication des groupements à la base et leur progressive articulation dans des ensembles plus larges (unions, fédérations,...) constituent les deux caractéristiques principales des dynamiques récentes d'organisation en milieu rural¹. Les regroupements qui s'opèrent dans les espaces politiques nationaux ou internationaux sont de différentes natures (fédérations ou confédérations, réseaux) et peuvent, dans beaucoup de situation, être analysés comme des mouvements sociaux qui cherchent à influencer l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre².

Quand les organisations sont plus spécialisées, les articulations entre organisations plus « économiques » et « politiques » sont importantes en particulier dans les situations clé, comme les moments de négociation/pression pour influencer les politiques³. Quand les organisations sont plus spécialisées, par exemple dans le domaine économique, elles sont néanmoins obligées de s'assurer d'un environnement favorable à leur activité : elles assurent donc aussi des fonctions représentation de leurs intérêts.

Dans de nombreuses situations où les OPR sont moins spécialisées et assurent plusieurs fonctions, les regroupements d'OPR engagés dans l'élaboration des politiques publiques combinent, souvent au sein des mêmes organisations, une logique de type « fourniture de services à leurs membres (et parfois non membres) » avec une logique de représentation supposant l'engagement dans la défense de causes dépassant les stricts intérêts des membres et intégrant une analyse de la place de l'agriculture dans l'économie et la société⁴.

Il paraît donc peu opportun de maintenir une distinction trop rigide entre, d'un côté, des organisations qui rendent des services à leurs membres (économiques, techniques) et d'un autre, d'autres organisations qui assurent la défense des intérêts et seraient plus « politiques ».

¹ Mercoiret M-R, 2006, "Les organisations paysannes et les politiques agricoles", in *Afrique Contemporaine (AFD - De Boeck)* Vol.2006-1 n°217, pp 135-57.

² Webster N, 2004, *Understanding The Evolving Diversities and Originalities in Rural Social Movements in the Age of Globalization*, UNRISD - Civil Society and Social Movements - paper n°7 57 pp.

³ Bebbington A, J, Carroll T, F, 2000, *Induced Social Capital and Federations of The Rural Poor*, World Bank (Social Capital Initiative, Working Paper n°19), Washington.

⁴ Mercoiret M-R, 2001, *Rôle des organisations paysannes faitières dans les politiques nationales et régionales de développement agricole et rural dans les pays africains au Sud du Sahara*, Douala, CTA, 27 p. Voir aussi Pesche D. 2006. Dynamique d'organisation des ruraux et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques en Afrique subsaharienne. In *La régulation des marchés agricoles internationaux. Un enjeu décisif pour le développement*, ed. Delorme H, Boussard J.M., pp. 158-68. Paris: Karthala.

Prendre en compte ces articulations entre logiques économiques et politiques, analyser les coalitions d'OPR comme des mouvements sociaux permet de ne pas considérer les OPR comme des acteurs isolés dont la réussite dépendrait uniquement de leurs capacités internes. Les évolutions des espaces politiques nationaux mais aussi les transformations institutionnelles plus générales liées à la globalisation sont importantes à prendre en compte pour comprendre l'impact réel, et potentiel, des OPR sur les décisions publiques.

2. L'échelle nationale reste déterminante

Depuis les années 80, les Etats se sont transformés sous l'influence combinée des politiques économiques et institutionnelles qui leur ont été largement imposées par la « communauté internationale »¹. Les politiques d'ajustement structurel, et plus largement les politiques d'inspiration néo-libérale, ont contribué à affaiblir les Etats et ont encouragé l'implication des acteurs non étatiques dans les décisions publiques : secteur privé marchand et société civile (voir annexe n°1). Depuis les années 90, après la période des ajustements, le rôle de l'Etat est de nouveau reconnu comme important pour initier et accompagner les réformes dans le secteur agricole².

Dans de nombreuses régions, on constate aussi un double mouvement de décentralisation politique au sein des pays (voir séance thématique n°4) et de construction d'ensembles régionaux regroupant plusieurs pays voisins (UEMOA, CEDEAO, SADEC,... en Afrique ; Mercosur en Amérique latine). De nombreux enjeux supposent de prendre en compte la dimension internationale : commerce, environnement, conflits,... La multiplication des niveaux de gouvernance tend à complexifier les processus de décision politique et à multiplier les acteurs qui y sont impliqués. Néanmoins, le niveau national reste encore déterminant dans la construction des intérêts des ruraux et leur capacité à peser sur les décisions³. En effet :

- Si beaucoup de pays ont amorcé un processus de décentralisation, rares sont les collectivités locales qui jouissent d'une autonomie politique et financière suffisante pour pouvoir influencer des choix encore largement déterminés par les décisions nationales.
- L'importance croissante des échelons supranationaux ne doit pas faire oublier que ce sont les interactions/négociations entre les Etats qui régissent la grande majorité des institutions et accord internationaux.

L'influence des OPR se fait sentir sur trois grands types de politiques nationales :

- Les politiques sous sectorielles, autour de filières de produits agricoles ou d'élevage. Les exemples sont nombreux d'organisations qui ont pu faire entendre avec un relatif succès leurs points de vue (Coton au Mali et au Bénin, Pomme de terre en Guinée, Café en Colombie⁴...)
- Les politiques transversales concernant un aspect particulier du monde rural : foncier, services agricoles, financement rural,... Là aussi, des OPR fortes peuvent jouer un rôle dans la définition des choix et leur mise en œuvre (la réforme des

¹ On utilisera ces termes génériques pour regrouper les agences d'aides bi et multilatérales.

² Morrison J, Murphy S, 2004, *Agricultural Trad and Poverty Reduction: Opportunity or Threat?*, DFID (Agriculture and Natural resources Team), Why College, IATP, London, page 3.

³ De Janvry A, Sadoulet E, 2003, *Organisations paysannes et développement rural au Sénégal*, Université de Californie - Berkeley, Banque Mondiale, Washington, 81 pp 7.

⁴ Voir l'exemple de la fédération des planteurs de cafés de Colombie en étude de cas n°3

services agricoles dans plusieurs pays africains¹, positions du CNCR sur le foncier au Sénégal,...)

- Les politiques agricoles et rurales plus globales qui tracent les orientations générales et les grands choix pour l'avenir. C'est le cas par exemple des lois d'orientation agricoles élaborées récemment au Sénégal et au Mali : dans les deux cas, les OPR ont joué un rôle déterminant grâce à un processus de concertation approfondi (voir étude de cas en annexe n°2).

On peut identifier plusieurs points clé qui méritent une attention particulière pour l'analyse du rôle des OPR dans les décisions publiques :

- Les formes institutionnelles de représentations des intérêts des ruraux à l'échelle nationale peuvent être différentes selon le niveau d'articulation des institutions avec les pouvoirs publics : plus ou moins d'autonomie vis-à-vis de l'Etat, plus ou moins grande décentralisation dans le fonctionnement². La nature de régime politique et le mode de fonctionnement de l'Etat a aussi une influence sur la façon dont vont s'organiser les ruraux pour défendre leurs intérêts.
- L'importance d'une autonomie politique et financière : la première est plus souvent atteinte que la seconde. Dans ce domaine, la diversification des partenariats est un gage d'autonomie pour les OPR engagées dans le champ politique.
- L'importance des alliances à la fois au sein du monde rural (exemple du CNCR) mais aussi avec d'autres acteurs de la société civile ou du secteur privé marchand (exemple du coton à Cancun).
- L'importance de pouvoir utiliser les ressorts des processus de démocratisation : rôle des médias pour soutenir la cause des ruraux, des parlementaires,...
- L'importance de maîtriser les contraintes logistiques et de communication qui sont encore très fortes dans beaucoup de situation : une coalition d'OPR engagée dans un travail d'influence sur la décision publique doit pouvoir communiquer rapidement avec ses membres (Bingen, 2004, p 21). Dans ce domaine, le rapide développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet, cellulaire) est un atout important même si ces outils ne peuvent pas remplacer les concertations de face-à-face nécessaire à la vie d'un mouvement.
- L'importance du leadership solide qui assure un rôle central dans la construction d'un projet stratégique pour les OPR et veille à (1) s'assurer de la construction et de la solidité des alliances, (2) s'assurer de la prise en compte des intérêts nécessairement diversifiés des ruraux et (3) améliorer les conditions du dialogue politique (cadres de concertation, agendas,...). Ce dernier point pose la question délicate des relations entre le mouvement paysan et le champ politique : il existe dans ce domaine des situations contrastées selon les pays et les continents.

3. La nécessité pour les OPR d'intervenir à l'échelle supranationale

On distingue deux échelles :

- L'échelle régionale où se développent des politiques agricoles qui ont une importance croissante sur les changements (UEMOA, CEDEAO, Mercosur,...)

¹ Voir en particulier les enseignements tirés de quatre projets de réforme des services agricoles soutenus par la Banque Mondiale : Diaz J, Le Coq J-F, Mercoiret M-R, Pesche D, 2004, *Le renforcement des capacités des organisations paysannes et rurales : enseignements de l'expérience de la Banque Mondiale*, Banque Mondiale, CIRAD-TERA 40 pp.

² Voir en annexe n° quelques éléments sur différents types de logique de représentation des intérêts.

- L'échelle internationale qui est le lieu des négociations commerciales, des accords sur les aspects environnementaux, etc.

Dans tous les cas, l'implication récente de réseaux d'OPR à ces échelles a connu des succès indéniables. Ils ont été permis par leur capacité à relier et mobiliser des OPR de différents pays autour de thèmes fédérateurs et par leur capacité à construire des coalitions larges incluant d'autres acteurs de la société civile¹.

Comme cela s'est fait en Europe avec la mise en place du marché commun agricole, il faut souligner l'importance de nouvelles alliances entre les plates-formes nationales d'OPR et leurs Etats (cas de la négociation du coton à Cancun²). Pour les OPR, la multiplication des niveaux de gouvernance se traduit concrètement par la multiplication des espaces de décision/pression : la fragmentation des espaces de décision publique rend complexe le travail d'influence³ et nécessite de nouvelles alliances. L'implication des OPR dans des négociations internationales peut renforcer leur poids au niveau national⁴.

Constats, interrogations et pistes d'avenir

Deux axes de discussion nous paraissent déterminants :

1. Les conditions d'un dialogue et de négociations équilibrés sont rarement réunies. Comment améliorer les conditions de ce dialogue pour éviter des situations de désengagement ou de conflits ? Comment réduire les asymétries entre acteurs censés participer à la décision publique ?

- Le discours généralement tenu tend à accorder de l'importance aux processus de dialogue, à la participation (voir en annexe n°1). Force est pourtant de reconnaître que les OPR s'expriment de plus en plus mais ne sont pas forcément pour autant entendues.
- L'évolution des relations internationales modifie les relations entre les acteurs au niveau national. En Amérique latine, la mise en place des accords de libre échange avec les USA (ALCA) conduit à un rapprochement entre certains gouvernements et leur société civile, dont les mouvements sociaux ruraux⁵.
- La forte technicité des débats de politiques, en particulier au niveau international, tend à accorder une place prépondérante aux spécialistes (juristes,...)⁶, occultant ainsi les dimensions politiques des questions traitées. Paradoxalement, l'abondance d'information s'accompagne parfois d'une opacité croissante des processus de décision.

¹ Comme c'est le cas avec le ROPPA qui a progressivement construit ses positions autour des notions clés d'exploitation familiale et de souveraineté alimentaire et qui a pu susciter une coalition large à l'occasion des négociations de l'OMC à Cancun. Voir le site du ROPPA <http://www.roppa.info/>.

² Pesche D, Nubukpo K, 2004, "L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation", in *Politique Africaine* n°95, pp 158-68.

³ Ce constat est aussi valable pour d'autres acteurs non étatiques cherchant à influencer sur les décisions publiques (Brock K, McGee R, 2004, *Mapping trade policy: understanding the challenges of civil society participation*, IDS Working Paper n°225, Brighton,

⁴ Ce que certains appellent l'effet boomerang : voir Newell P, Tussie D, Eds, 2006, *Civil Society Participation In Trade Policy-making in Latin America: Reflections and Lessons*, IDS, Working paper n°267, Brighton, 88 pp

⁵ Ibid..

⁶ Brock et McGee, 2004, p 52 et 53.

- En dehors des processus formels de débat public, des acteurs puissants agissent de façon cachée pour peser sur les décisions (acteurs du secteur privé marché, acteurs religieux,...). Il paraît donc important, pour limiter ces pratiques, que puisse se mettre en place des mécanismes d'institutionnalisation du dialogue selon des modalités négociées avec les principaux acteurs, dont les OPR.
- Il est aussi important de renforcer les capacités des administrations à organiser la concertation mais aussi à se sentir engagées envers les décisions prises et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

2. De grandes quantités d'information circulent rapidement grâce aux nouvelles technologies. Comment **faciliter le traitement de cette information abondante, la transformer en connaissances intelligibles et utiles pour les acteurs** engagés dans les processus d'élaboration des politiques ?

- Importance pour les OPR de produire leurs propres informations et connaissances ; de mieux utiliser les informations : recours à une expertise qualifiée et indépendante (voir l'étude de cas n°1 qui illustre l'importance de l'expertise dans les processus d'élaboration de politiques agricoles), mise en place d'observatoires indépendants,...
- Importance de recherches indépendantes en particulier sur l'impact des politiques agricoles et rurales développées depuis 15 ans. Comment peut-on imaginer faire des choix de politique sans avoir une base de référence indépendante et argumentée sur les impacts des politiques passées ?¹
- Importance de l'éducation formelle (impact de long terme) et des formations professionnelles et continues, adaptées, maîtrisées par les OPR : comprendre l'environnement, s'appuyer sur son expérience,... (impact de court et moyen terme).

En conclusion, on insistera sur le fait que la participation effective des ruraux dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques qui les concerne entraîne une plus grande pertinence et efficacité de ces politiques, une plus grande appropriation. On peut considérer que la représentation des intérêts des ruraux est donc un bien « quasi public »². On peut aussi considérer que l'existence de cadres de dialogue et de négociations plus équilibrées entre acteurs sont des facteurs importants de paix sociale. Ces deux arguments militent en faveur de la mise en place de mécanismes de financement durables des OPR qui leur permettraient de bénéficier de soutiens publics dans la durée (nationaux comme internationaux) tout en préservant leur autonomie politique.

¹ Cette revendication centrale du ROPPA et de beaucoup d'organisations de la société civile n'a pourtant jamais été suivie d'effets.

² De Janvry A, Sadoulet E, 2003, *Organisations paysannes et développement rural au Sénégal*, Université de Californie - Berkeley, Banque Mondiale, Washington, 81 pp. 6.

Annexe n°1 : Société civile et démocratisation : un plus grande participation dans l'élaboration des Politiques publiques

Dans la plupart des pays en développement, la période des ajustements structurels (années 80) s'est principalement caractérisée par la définition de politiques qui ont été largement imposées aux Etats, entraînant leur désengagement dans plusieurs secteurs/fonctions. Les années 90 marquent un tournant dans la façon dont les politiques publiques sont élaborées. En effet, la communauté internationale reconnaît (1) que, malgré les critiques qui leur ont été faites, les Etats doivent jouer un rôle dans l'établissement de nouvelles politiques/règles¹ et (2) que des acteurs non étatiques doivent être associés à l'élaboration de ces nouvelles politiques. Cette nouvelle perspective correspond à la reconnaissance croissante accordée à la société civile dans les processus politiques².

Les organisations de la société civile sont considérées comme pouvant jouer un rôle moteur dans les processus de démocratisation car :

- elles accroissent la participation des citoyens aux processus d'élaboration des politiques, au-delà des élites « traditionnelles »
- elles augmentent la responsabilité de l'Etat envers les citoyens
- elles assurent l'éducation civique en matière de pratiques démocratiques³.

Il est assez largement reconnu qu'un accroissement de la participation dans l'élaboration des politiques contribue à améliorer la qualité de ces politiques et leur impact sur le pays :

“Les contre-pouvoirs des régimes démocratiques participatifs – et les procédures de concertation – limitent les activités de maximisation de la rente et les changements drastiques de politiques, en offrant un moyen de développement plus fiable et plus durable. Les régimes politiques participatifs sont associés à une croissance plus stable – très importante pour la réduction de la pauvreté, en raison de la gravité des effets néfastes des chocs sur les pauvres (chapitres 8 et 9). Plusieurs raisons justifient cette association. Premièrement, les processus politiques participatifs encouragent le dialogue au lieu de la violence pour le règlement des conflits »⁴

Quelle place occupent les organisations paysannes et rurales dans ces nouvelles configurations d'acteurs ? D'un côté, certaines OPR se rapprochent d'organisations défendant des intérêts économiques et agissant dans le cadre de relations avec d'autres acteurs

¹ Bebbington A, J, Thompson J, 2004, *Use of civil society organisations to raise the voice of the poor in agricultural policy*, DFID (Agriculture and Natural Resources Team), Manchester University, IIED, London, 35 pp.

² World Bank. 2001. World Bank-Civil Society Collaboration: progress report for fiscal year 2000- 2001. In *La société civile en question*, pp. 106-7. Paris: La documentation française. Voir aussi Bernard A, Helmich H, Lehning P, dir, 1997, *La société civile et le développement international*, Paris: OCDE, 157 pp. Le « tournant » dans ce domaine semble symboliquement marqué par le rapport de la Banque de 1997 qui réhabilite en partie l'Etat pour l'amélioration du fonctionnement des sociétés.

³ Blair H., «La société civile et la construction de la démocratie : enseignements tirés de l'expérience des donateurs internationaux», in Bernard A et al, 1997.

⁴ World Development Report 2000/2001 : Attacking Poverty.

économiques : elles peuvent alors être considérées comme relevant du secteur privé¹. D'un autre côté, certaines OPR assurent un rôle de représentation des producteurs et participent activement à l'expression des ruraux dans les débats de politiques : on peut alors les considérer comme des mouvements sociaux agissant, comme d'autres organisations de la société civile, dans et sur le champ politique. En fait, ces deux visions ne s'opposent pas forcément si on considère que les OPR sont des organisations hybrides qui combinent plusieurs logiques : elles sont à la fois des «*mutuelles*» qui cherchent à répondre aux demandes de leurs membres mais aussi des organisations engagées dans la représentation des intérêts et le dialogue politique². Elles apportent ainsi leur contribution à l'approfondissement de la démocratisation à travers les apprentissages multiples qu'elles permettent pour leurs responsables mais aussi pour les partenaires avec lesquels ils sont amenés à négocier (représentants de l'Etat, d'entreprise privés, d'ONG ou de prestataires, de collectivités locales,...).

La notion de société civile reste néanmoins rattachée à l'opinion généralement admise qui veut que les Etats et leurs administrations ne peuvent, à eux seuls, définir les politiques. En Afrique, la glorification de la société civile peut souvent être reliée à une critique, justifiée, des Etats post coloniaux autoritaires mais peut aussi se traduire par un dénigrement de l'Etat : «*la problématique de la société civile comme vecteur d'une meilleure gouvernance et d'une plus grande imputabilité (accountability) des dirigeants n'est pas neutre (même si elle prétend l'être). En fait, elle reflète et confirme une « lecture libérale » de la réalité articulée autour d'une opposition normative entre l'Etat qui renverrait à l'ordre de la contrainte et la société civile qui renverrait à celui de la liberté*»³. Les débats sur la société civile, comme dans beaucoup d'autres domaines, restent encore dominés par les points de vue et expériences du Nord⁴.

Références

- Bebbington A, J, Thompson J, 2004, *Use of civil society organisations to raise the voice of the poor in agricultural policy*, DFID (Agriculture and Natural Resources Team), Manchester University, IIED, London, 35 pp
- Bernard A, Helmich H, Lehning P, dir, 1997, *La société civile et le développement international*, Paris: OCDE, 157 pp.
- Bosc P-M, al., 2002, *The Role of Rural Producers Organisations (RPOs) in the World Bank Rural Development Strategy*, CIRAD TERA, ODI, MAE, DFID 157 pp
- DGCID, Otayek René, Dir., 2004, *Les sociétés civiles du Sud : un état des lieux dans trois pays de la ZSP, Cameroun, Ghana et Maroc*, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, 163 pp
- Offerlé M, Dir., 2003, *La société civile en question*, Paris: La documentation Française (Problèmes politiques et sociaux), 124 pp.

¹ Bosc P-M, al., 2002, *The Role of Rural Producers Organisations (RPOs) in the World Bank Rural Development Strategy*, CIRAD TERA, ODI, MAE, DFID 157 pp....

² Pesche D. 2006. Dynamique d'organisation des ruraux et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques en Afrique subsaharienne. In *La régulation des marchés agricoles internationaux. Un enjeu décisif pour le développement*, ed. Delorme H, Boussard J.M., pp. 158-68. Paris: Karthala

³ C Newbury, 3Introduction : Paradoxes of Democratisation in Africa », *African Studies Review*, 37 (1), 1994, cité par DGCID, Otayek René, Dir., 2004, *Les sociétés civiles du Sud : un état des lieux dans trois pays de la ZSP, Cameroun, Ghana et Maroc*, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, 163 pp

⁴ Mitlin Diana, « Le secteur des ONG : son rôle dans le renforcement de la société civile et dans la garantie d'une bonne gestion des affaires publiques », in Bernard A ; et al, *op. cit.* Voir aussi Offerlé M, Dir., 2003, *La société civile en question*, Paris: La documentation Française (Problèmes politiques et sociaux), 124 pp.

- Pesche D. 2006. Dynamique d'organisation des ruraux et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques en Afrique subsaharienne. In *La régulation des marchés agricoles internationaux. Un enjeu décisif pour le développement*, ed. Delorme H, Boussard J.M., pp. 158-68. Paris: Karthala
- World Bank. 2001. World Bank-Civil Society Collaboration : progress report for fiscal year 2000- 2001. In *La société civile en question*, pp. 106-7. Paris: La documentation française

Annexe n°2 : Différentes modalités de la représentation des intérêts des ruraux selon le contexte politique.

Les mécanismes de représentation et de défense des intérêts agricoles sont en général très dépendants du type de régime politique. En Afrique, les pays de tradition francophones privilégient une forme de représentation et de défense des intérêts s'exerçant dans un dialogue (ou une confrontation) avec l'administration et les autorités politiques. Les pays anglo-saxons semblent privilégier des modalités et canaux de défense des intérêts moins exclusifs et plus ouverts. Il faut bien sûr nuancer selon les pays : les mécanismes de représentation des intérêts des ruraux au Sénégal et au Mali, par exemple, sont plus ouverts qu'au Tchad ou au Togo.

Au **Kenya** par exemple, on peut constater l'importance accrue depuis la nouvelle présidence (2002) des parlementaires dans le processus de définition des politiques. Plusieurs commissions ou groupes parlementaires défendent explicitement certaines options (comme la privatisation de la filière thé par exemple). Il semble que le parlement soit en train de se doter d'une expertise spécifique lui permettant de mieux dialoguer avec les autres acteurs (en particulier l'administration) dans le processus d'élaboration des politiques (avec un soutien visiblement important de certains bailleurs de fonds : USAID, DFID). De la même façon, les ONG sont parfois reconnues comme mieux habilitées à représenter les intérêts des ruraux pauvres, par exemple, les organisations paysannes. L'organisation faitière des producteurs et des ruraux, la KENFAP, est membre du KEPSA, l'Alliance kenyane pour le secteur privé, ce qui lui donne une légitimité plus grande au moment de négocier avec d'autres ministères que celui de l'agriculture. Le système institutionnel Kenyan semble ainsi plus ouvert et multi institutionnels que dans certains pays francophones où l'on a parfois le sentiment d'assister à un face-à-face, plus ou moins fonctionnel, entre les OP et les pouvoirs publics¹.

Dans une étude réalisée pour la FAO², Jim Bingen compare le fonctionnement et l'impact de trois modèles de représentation des intérêts : un modèle para-étatique (les Chambres d'agriculture au **Mali** et au **Togo**), un modèle de représentation par une organisation autonome (le CNCR au **Sénégal**) et un modèle de forums locaux centré sur la question des services agricoles (Farmer's Fora en **Ouganda**).

Cet étude compare trois différents modèles de représentation des intérêts des paysans dans les politiques et programmes de développement : le « modèle des Chambres d'agriculture » introduit dans plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest ; « le modèle du CNCR »³ au Sénégal ; et « le modèle des Forums de producteurs » utilisé en Ouganda. Ces trois modèles présentent des caractéristiques similaires, notamment la décentralisation des décisions et de la planification au niveau des collectivités territoriales décentralisées. Par ses caractéristiques, chaque modèle cherche à améliorer la fourniture des services aux producteurs, de prendre en compte leurs préoccupations et quelques fois leurs intérêts politiques.

¹ Eléments issus d'une mission au Kenya : Pesche D et Wennink B., *Politiques agricoles et organisations de producteurs*, CIRAD et KIT, octobre 2005, 38 pages.

² Bingen J, 2004, *A Comparative Review of Multi-stakeholder Arrangements for Representing Farmers in Agricultural Development Programmes and Policy-making in Sub-Saharan Africa*, FAO, Michigan State University, Rome, 41 pp

³ Le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux, CNCR

Ces modèles diffèrent aussi considérablement les uns des autres : les Chambres d'agriculture sont centrées sur le partage des informations dans un cadre consultatif, et sont étroitement liées à la politique nationale du gouvernement. Par ailleurs, les Chambres sont créées sur la base du principe du vote direct. Les individus n'adhèrent pas (ne deviennent pas membres) à une Chambre. Plutôt, les Chambres ont pour mandat statutaire de représenter les intérêts de tous les agriculteurs et éleveurs.

A contrario, le CNCR est une fédération indépendante et non gouvernementale de défense des politiques qui a évolué en quelques années d'un mouvement local à une entité qui rassemble plusieurs types d'organisations et d'unions représentant divers groupes de membres des secteurs agricole, de l'élevage et de la pêche au Sénégal. Comme les Chambres, le CNCR dépend en grande partie des financements des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

Les Forums de producteurs s'intéressent moins à la politique que les Chambres ou le CNCR, et dépendent directement des bureaux de collectivités décentralisées pour améliorer la fourniture de divers services de vulgarisation. Tout comme les Chambres et le CNCR, ces Forums comptent aussi énormément sur l'appui des bailleurs de fonds. Toutefois, contrairement aux Chambres et au CNCR, les Forums sont au service des petits producteurs ruraux des zones marginales, et représentent ainsi des intérêts plus ciblés que les Chambres ou le CNCR.

Concernant les deux premiers modèles (Chambres d'agriculture et CNCR), Bingen souligne les difficultés pratiques qu'ils rencontrent pour la communication interne et la construction de leurs positions sans tomber dans la critique, trop souvent entendue, de la faiblesse du leadership.

«Toutefois, les mécanismes de coordination et de communication entre les bureaux nationaux et les membres ou les représentations régionales de ces deux modèles sont faibles. Dans les deux cas, de sérieuses contraintes logistiques et communicationnelles entravent considérablement l'échange des idées et la résolution des problèmes entre les responsables nationaux et ceux des représentations locales et régionales. Si cela ne signifie pas nécessairement que les responsables nationaux sont coupés de la base, cela pose le problème de l'imputabilité et de la responsabilité des cadres vis-à-vis de la base. C'est notamment le cas en raison de la diversité des intérêts exprimés et de leur rapport avec les différentes régions agro-écologiques dans chaque pays » (page 21)

Au Burkina Faso, on trouve d'autres exemples de configuration institutionnelle. L'Union nationale des producteurs de coton du Burkina Faso (UNPCB) est une organisation paysanne cotonnière nationale très insérée dans les mécanismes de gestion de la filière : elle possède 10% du capital de la société cotonnière nationale, la Sofitex, et participe activement à l'interprofession qui gère l'ensemble de la filière. C'est une autre forme de mécanisme de représentation des intérêts où l'organisation des producteurs est en partie liée avec ses « partenaires » : l'avantage est qu'elle est au cœur des mécanismes de décision, qu'elle peut ainsi mieux influencer ; l'inconvénient est que son indépendance peut être menacée en particulier si son financement dépend d'accords entre les partenaires de la filière.

Etude de cas n°1 : Analyse de l'implication du ROPPA dans les politiques agricoles régionales en Afrique de l'Ouest

Peu de temps après sa création en 2000, le ROPPA s'engage dans un travail visant à faire entendre son point de vue auprès de l'UEMOA qui est en train de définir sa politique agricole (PAU).

Après avoir défini les termes de référence de l'étude relative à l'élaboration des grandes orientations de la politique agricole de l'UEMOA (mai 2000), une équipe pluridisciplinaire composée d'experts d'Europe et de l'UEMOA réalise un premier travail fin 2000 qui se concrétise par la rédaction de documents provisoires soumis à un comité scientifique de 7 personnes (décembre 2000 et février 2001). Un processus de validation par les institutions régionales (UEMOA, BCEAO, BOAD) s'articule avec des consultations nationales et des consultations d'autres partenaires (bailleurs, autres organisations régionales reliées à l'agriculture). Ce processus aboutit à la rédaction d'un acte additionnel qui sera approuvé par les Chefs d'Etat de l'UEMOA en décembre 2001¹.

Au début du processus, le ROPPA entreprend alors deux démarches :

- Une interpellation de l'UEMOA pour réviser le calendrier et faire admettre l'idée d'une implication forte des organisations paysannes dans le processus, au-delà d'une simple présence dans des réunions de restitutions de l'étude des experts. Des moyens financiers spécifiques ont été nécessaires pour soutenir l'implication des organisations paysannes.
- L'organisation d'une large consultation des plates-formes nationales d'organisations paysannes qui constituent le ROPPA. Pendant 8 mois (mars à octobre 2001), le ROPPA a progressivement bâti un ensemble de propositions consensuelles et argumentées sur sa vision de l'agriculture, les orientations et contraintes majeures et les instruments institutionnels pour leur mise en oeuvre. Ces éléments ont permis au ROPPA de participer de façon argumentée et efficace à l'atelier sous-régional de l'UEMOA pour la validation de la PAU (octobre 2001).

En décembre 2001, le ROPPA a renforcé son plaidoyer par la mobilisation de plus de 500 exploitants familiaux à l'occasion de la rencontre des Chefs d'Etats et la remise d'un mémorandum. Ce processus a permis d'influer en partie sur le contenu de la PAU :

« En effet, une place particulière a été faite à l'agriculture familiale (articles 2 et 8 de l'acte additionnel n° 03/2001), les Chefs d'États s'étaient engagés à mettre en place le Fonds Régional de Développement Agricole dès 2005 (article 13) et enfin, les revenus, le statut et le cadre de vie en milieu rural ont été considérés comme des objectifs de la PAU (article 3). Par contre, les propositions du ROPPA relatives à la centralité des exploitations familiales agricoles, à la protection du marché sous-régional, à la préservation du patrimoine génétique et des savoir-faire locaux ont été peu prises en compte »².

¹ <http://www.hubrural.org/pays/uemoa.php?lang=fr>

² ROPPA, 2005, *Bilan d'étape du parcours du ROPPA 2000-2005*, Ouagadougou, 92 pp 36.

Le ROPPA s'est ensuite attaché à suivre le processus du NEPAD et en particulier son volet agricole. Le ROPPA a animé la concertation des plateformes régionales d'OPR (Afrique de l'Est – Afrique Centrale – Afrique du Sud) ; cela a permis de préparer et de faire connaître les points de vues des OPR sur le NEPAD à travers le Programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique du NEPAD (PDDAA).

Assez rapidement, le ROPPA anticipe sur l'élaboration prochaine de la politique agricole de la CEDEAO et parvient à convaincre les autorités d'être partie prenante de la *Task Force* qui conduira le processus. Un document de référence proposant un cadre de politique agricole pour l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) est élaboré en juillet 2004 par un ensemble de bureaux d'expertise combinant des ressources humaines diversifiées (Europe, USA, pays de la CEDEAO). En mobilisant les OPR anglophones et en valorisant l'expérience acquise de la PAU, le ROPPA a organisé avec le RECAO un pôle unifié pour la représentation et l'implication des OPR.

L'originalité du travail de préparation du document de référence est d'avoir élaboré des scénarios de politique, plutôt que de proposer les axes d'une politique soumis ensuite à consultation. Cette option de formuler clairement plusieurs scénarios de politique laisse ainsi plus de liberté aux décideurs et autres acteurs impliqués qui peuvent effectuer des choix plus argumentés. Selon le témoignage d'un des experts impliqués dans ce processus, la CEDEAO a opté pour une composition volontairement diversifiée de l'équipe d'experts, combinant des compétences, des nationalités et des sensibilités différentes. Ce souci est à relier, entre autre, à la volonté de la CEDEAO de préserver son autonomie par rapport aux bailleurs de fonds. De la même façon, le comité de pilotage du processus était beaucoup plus ouvert et diversifié que le comité scientifique qui avait supervisé le travail d'expertise à l'occasion de la PAU.

Le ROPPA estime avoir amélioré son travail de lobbying et de plaidoyer à l'occasion de ce processus, en partie du fait de son implication dans les instances de pilotage, mais aussi par l'expérience acquise avec le travail autour de la PAU.

«Le positionnement du ROPPA (dans les instances de pilotage du processus) a également contribué à une meilleure prise en compte de l'agriculture paysanne. L'ECOWAP met un accent particulier et prioritaire sur les exploitations familiales bien avant l'agrobusiness, sur le marché régional bien avant les exportations. La CEDEAO adopte aussi le principe de garantir la sécurité alimentaire des populations de la sous-région en exerçant son droit à la souveraineté alimentaire.

Au contraire de la PAU, l'ECOWAP du fait qu'elle a intégré le PDDAA du NEPAD, a été accompagnée d'un Plan d'Actions sur la période 2006-2010 qui identifie les programmes prioritaires et pertinents pour la réalisation des objectifs majeurs de sécurité alimentaire, de revenus décents et de durabilité sociale et environnementale.

A ce rôle de maître d'œuvre s'ajoute une participation effective du ROPPA aux mécanismes de suivi sous-régionaux de l'ECOWAP et un statut d'observateur au sein des instances statutaires de la CEDEAO.

Globalement, l'ECOWAP a été un chantier mieux conduit et avec beaucoup plus de progrès pour les OPPA. Cela s'explique, en premier lieu, par les capacités renforcées des leaders du ROPPA, par une participation plus forte des plateformes nationales lors des ateliers nationaux –où les positions du ROPPA sont relayées ou servent de référence- et une préparation minutieuse. En second lieu, le ROPPA a été capable d'intégrer les OPPA des pays anglophones même si le travail est à achever au Nigeria et à enclencher au Libéria et au Cap Vert. Les résultats obtenus ont également été plus

importants que ceux de négociation de la politique agricole de l'UEMOA ; en effet, outre la reconnaissance de l'exploitation familiale, le ROPPA a pu faire inscrire dans les textes le principe de la souveraineté alimentaire ; la nécessité de la protection a été affirmée ; enfin la CEDEAO a retenu la suggestion soutenue par le ROPPA de créer un "conseil pour le développement rural" (au lieu des comités de filières institués par l'UEMOA). » (ROPPA, 2005)

Le ROPPA reconnaît, comme plusieurs observateurs, qu'un des points faibles de son action est le suivi de ces processus. Une fois les documents officiels finalisés, la mise en œuvre des politiques prend en général beaucoup de temps du fait de la complexité des interventions envisagées et du peu de moyens financiers existant pour mettre en œuvre les orientations décidées. Il est alors difficile pour une organisation comme le ROPPA, qui dispose d'un staff limité, de pouvoir suivre de près les multiples démarches, avancées (ou reculs) et négociations.

En janvier 2006, sous l'impulsion principale des ministres du commerce, la CEDEAO adopte le TEC de l'UEMOA, confirmant une tendance à la baisse des protections, en opposition aux choix effectués à travers l'adoption de l'ECOWAP. Il existe bien sûr des marges de manoeuvres à travers les diverses mesures dérogatoires pouvant permettre de protéger de façon ciblée telle ou telle production pendant un temps déterminé. Mais cet exemple illustre bien la complexité des processus, la multiplication des lieux et dossiers de négociations, la fragmentation des processus et leur interdépendance.

Le développement d'une « gouvernance à niveaux multiples »¹ rend plus difficile l'implication des organisations de défense des intérêts. Ceci d'autant plus que l'agenda international (négociation des APE, OMC,...) impose au ROPPA une mobilisation régulière sur des questions sensibles et importantes pour l'avenir de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.

¹ Grossman E, Sauruger S, 2006, "Les groupes d'intérêts au secours de la démocratie ?" in *Revue française de science politique* Vol.56 n°2, pp 299-321

Etude de cas n°2 : Analyse de l'implication des OPR dans deux processus d'élaboration de loi d'orientation agricole (Sénégal et Mali)

Le gouvernement sénégalais a décidé fin 2002 d'élaborer une loi d'orientation agricole qui définira les grandes orientations du secteur agricole et rural dans les 20 ans à venir. Une première version de cette loi a été rendue publique en mars 2003. Elle a aussitôt suscité de vives réactions en particulier sur la question foncière pour laquelle elle envisageait des mesures de nature à favoriser une appropriation foncière rapide par des détenteurs de capitaux. Le gouvernement a rapidement reculé sur ce point et a organisé une vaste consultation des différentes administrations et acteurs non étatiques (ONG, bailleurs de fonds, OPR, partis politiques,...). Le CNCR a entrepris une large consultation de ses membres à travers un processus qui, pendant quatre mois, a mobilisé plus de 3000 producteurs dans toutes les régions du pays. Ce processus a débouché sur un atelier national et la rédaction d'un contre-projet de loi en octobre 2003. Les pouvoirs publics ont ensuite intégré une partie des propositions du CNCR dans une version provisoire soumise au parlement (début 2004) puis promulguée en juin 2004.

L'implication du CNCR dans ce processus lui a permis de peser sur la décision publique. Plusieurs facteurs expliquent ce poids :

- l'antériorité de la réflexion du mouvement paysans sur une vision d'ensemble pour l'agriculture sénégalaise (depuis au moins 1996, plusieurs documents cadres sur une vision pour l'agriculture sénégalaise avaient été rédigés par la FONGS et le CNCR) ;
- un travail récent sur le foncier qui avait permis au CNCR de prendre la mesure de la complexité du sujet et d'amorcer un dialogue approfondi avec ses membres dans toutes les régions sur l'avenir de l'agriculture (2000-2003).
- Malgré un contexte politique plutôt hostile, le soutien et la complicité de nombreuses personnes appartenant à des institutions diverses (ONG, bailleurs de fonds, élus locaux,...) y compris au sein de l'administration : ces réseaux ont permis au CNCR d'établir rapidement une coalition donnant plus de poids à ses positions¹.

Au Mali, le gouvernement s'est aussi engagé dans la préparation d'une loi d'orientation agricole. Les organisations paysannes (CNOP) ont été encouragées à animer une vaste concertation qui a débouché sur des propositions nationales (de novembre 2004 à septembre 2005). Un mémorandum paysan validé en septembre 2005 comprend (1) une déclaration politique, (2) la synthèse des concertations paysannes (Etats des lieux, propositions et réflexions pour l'élaboration de la LOA et sa mise en application) et (3) un avant-projet de Loi d'Orientation Agricole paysan². La loi d'orientation agricole a finalement été adoptée par l'assemblée nationale en août 2006.

¹ Ces éléments sont issus d'un travail de recherche en cours de finalisation, mené en 2006 par deux étudiantes du CNEARC, Magali Ruello et Anne Chaboussou, sous la direction de Denis Pesche. Le rapport de cette étude sera finalisé début décembre 2006.

² Ces éléments sont tirés d'un site internet de l'association « Axe Formation » qui a accompagné les organisations paysannes (CNOP) dans leur processus de concertation. Ce site rassemble de nombreux éléments y compris toutes les contributions paysannes, il constitue un remarquable outil de capitalisation <http://loa.initiatives.net/ml/sommaire.php3>

Etude de cas n°3 : La fédération des planteurs de café de Colombie¹

Cette organisation, ancienne (1927) et très réputée, est habituellement citée comme exemple pour son action économique et technique dans le secteur du café. Elle a aussi contribué à l'aménagement des zones rurales où étaient implantées les plantations de café : construction et entretien des routes, des écoles,... On peut la considérer comme une véritable entreprise qui se dote dès 1946 d'une flotte de bateaux pour faciliter l'export du café, d'une banque agricole en 1953 et d'un réseau de magasins de stockage du café dans les années 60 pour mieux jouer sur les fluctuations de l'offre. La FNCC (Federación Nacional de Cafeteros de Colombia) a pu connaître cette passionnante et très performante trajectoire historique en grande partie grâce à une configuration sociale et politique originale.

« Si les fondateurs étaient des élites, ils n'étaient pas élitistes. Ils se sont alliés aux producteurs ruraux et considéraient que leurs concurrents c'étaient les entreprises étrangères qui dominaient le commerce d'exportation et ne versaient généralement aux agriculteurs colombiens que la moitié du prix international du café » (p 5).

Les auteurs identifient plusieurs raisons qui peuvent être avancées pour expliquer cette alliance entre grands et petits producteurs :

Hypothèses des membres de la fédération:

- *Etant donné que le travail était rare et la terre abondante, les élites avaient moins intérêt à s'approprier la terre et à tuer les ouvriers qu'à El Salvador par exemple ;*
- *Les fondateurs de la Fédération étaient des idéalistes qui croyaient en une démocratie libérale;*
- *Les élites et les petits producteurs de Colombie étaient unis par leur détermination à présenter un front solide pour chasser les intermédiaires nord-américains.*

Bates (1997a) suggère que:

- *Les élites avaient besoin des petits producteurs qui représentaient une circonscription politique, en vue d'obtenir des votes aux élections nationales.*

D'après Thorp et Durand (1997):

- *Les élites considéraient les petits producteurs comme des clients dans une hiérarchie sociale traditionnelle ;*
- *Les coûts de transaction élevés et les économies d'échelle du stockage stimulaient la coopération entre les grands et les petits producteurs ;*
- *L'économie du café se développant progressivement, les élites cherchaient à établir des conditions propices à la productivité du café et pour le reste de l'économie;*
- *Les colombiens avaient besoin de négocier collectivement avec le Brésil, qui voulait réduire l'offre pour augmenter les prix ;*

Cette expérience montre, comme en témoigne les liens entre les responsables de la fédération et les autorités, que l'obtention de résultats nécessite aussi des alliances entre différentes catégories d'agriculteurs.

«La Fédération est une organisation puissante. L'un de ses tout premiers responsables est plus tard devenu Président de Colombie, et d'autres cadres ont occupé des postes importants au sein du gouvernement colombien ». (p 8)

¹ Eléments issus de Bentley J. and Baker P., 2000, "The Colombian coffee growers' federation organised, successful smallholders farmers for 70 years, ODI Agren n°100, 16 p.

Ce type de configuration est bien analysé par la Banque Mondiale dans son rapport sur la lutte contre la pauvreté en 2000 :

«Les coalitions favorables aux pauvres qui articulent les intérêts des pauvres et des non pauvres sont importantes pour la réduction de la pauvreté (...) Pour mobiliser l'appui politique en faveur de l'action gouvernementale contre la pauvreté, les gouvernements doivent améliorer leur perception des intérêts qui lient les pauvres et les non pauvres (...) Les groupes qui ont des liens avec les milieux politiques ou qui sont plus éduqués ont un avantage naturel par rapport aux autres pour influencer les politiques publiques »¹.

La proximité avec le pouvoir d'Etat se conjugue avec une certaine indépendance permise grâce à des ressources financières importantes (que la FNCC a sans doute pu dégager de son activité avec l'approbation du gouvernement). Parmi les trois facteurs de succès identifiés par les auteurs (expérience et compétence, autonomie financière, stabilité des dirigeants), on soulignera celui relatif à la stabilité de ses cadres dirigeants :

« Depuis 1927, la Fédération n'a eu que huit directeurs généraux ; en effet, depuis 1937, seules trois personnes ont occupé ce poste. Egalement, d'autres membres du personnel font carrière au sein de la Fédération ».

Cette remarque, combinée à celle concernant l'importance de la compétence professionnelle acquise par la fédération peut faire réfléchir sur les injonctions de renouvellement de responsables que font assez souvent des acteurs extérieurs aux organisations paysannes. Il est évident qu'une vie démocratique interne est nécessaire à toute organisation mais il est tout aussi évident que, sous prétexte de démocratie, des acteurs extérieurs peuvent déstabiliser une organisation en impulsant des changements peu maîtrisés dans son leadership. L'existence et la stabilité des ressources financières sont aussi la condition indispensable pour recruter des cadres compétents, capables de gérer les activités des organisations dans la durée.

¹ Banque Mondiale, 2000/2001, « Attacking Poverty », voir notamment le chapitre 6, « Making State Institutions More Responsive to Poor People », p 108 à 113.

Références bibliographiques

- Bebbington A, J, Carroll T, F, 2000, *Induced Social Capital and Federations of The Rural Poor*, World Bank (Social Capital Initiative, Working Paper n°19), Washington,
- Bebbington A, J, Thompson J, 2004, *Use of civil society organisations to raise the voice of the poor in agricultural policy*, DFID (Agriculture and Natural Resources Team), Manchester University, IIED, London, 35 pp
- Bernard A, Helmich H, Lehning P, dir, 1997, *La société civile et le développement international*, Paris: OCDE, 157 pp.
- Bosc P-M, al., 2002, *The Role of Rural Producers Organisations (RPOs) in the World Bank Rural Development Strategy*, CIRAD TERA, ODI, MAE, DFID 157 pp
- Brock K, McGee R, 2004, *Mapping trade policy: understanding the challenges of civil society participation*, IDS Working Paper n°225, Brighton,
- De Janvry A, Sadoulet E, 2003, *Organisations paysannes et développement rural au Sénégal*, Université de Californie - Berkeley, Banque Mondiale, Washington, 81 pp
- DGCID, Otayek René, Dir., 2004, *Les sociétés civiles du Sud : un état des lieux dans trois pays de la ZSP, Cameroun, Ghana et Maroc*, Ministère des Affaires Etrangères, Paris, 163 pp
- Diaz J, Le Coq J-F, Mercoiret M-R, Pesche D, 2004, *Le renforcement des capacités des organisations paysannes et rurales : enseignements de l'expérience de la Banque Mondiale*, Banque Mondiale, CIRAD-TERA 40 pp
- Mercoiret M-R, 2001, *Rôle des organisations paysannes faïtières dans les politiques nationales et régionales de développement agricole et rural dans les pays africains au Sud du Sahara*, 27 p., papier présenté à la conférence "Stratégies de gestion de l'information et de la communication au sein des organisations paysannes faïtières", Douala, CTA.
- Mercoiret M-R, 2006, "Les organisations paysannes et les politiques agricoles", in *Afrique Contemporaine (AFD - De Boeck)* Vol.2006-1 n°217, pp 135-57.
- Morrison J, Murphy S, 2004, *Agricultural Trad and Poverty Reduction: Opportunity or Threat?*, DFID (Agriculture and Natural resources Team), Why College, IATP, London,
- Newell P, Tussie D, Eds, 2006, *Civil Society Participation In Trade Policy-making in Latin America: Reflections and Lessons*, IDS, Working paper n°267, Brighton, 88 pp
- Offerlé M, Dir., 2003, *La société civile en question*, Paris: La documentation Française (Problèmes politiques et sociaux), 124 pp.
- Pesche D. 2006. Dynamique d'organisation des ruraux et renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques publiques en Afrique subsaharienne. In *La régulation des marchés agricoles internationaux. Un enjeu décisif pour le développement*, ed. Delorme H, Boussard J.M., pp. 158-68. Paris: Karthala
- Pesche D, Nubukpo K, 2004, "L'Afrique du coton à Cancun : les acteurs d'une négociation", in *Politique Africaine* n°95, pp 158-68.
- ROPFA, 2005, *Bilan d'étape du parcours du ROPFA 2000-2005*, Ouagadougou, 92 pp
- Webster N, 2004, *Understanding The Evolving Diversities and Originalities in Rural Social Movements in the Age of Globalization*, UNRISD - Civil Society and Social Movements - paper n°7 57 pp
- World Bank. 2001. World Bank-Civil Society Collaboration : progress report for fiscal year 2000- 2001. In *La société civile en question*, pp. 106-7. Paris: La documentation française